

UBISOFT - PROCES RENVOYÉ

Ce lundi 10 Mars devait se tenir le **procès pour harcèlement sexuel et moral** de plusieurs anciens cadres d'Ubisoft : **Serge Hascoët, Tommy François et Guillaume Patrux**.

Toutefois, en raison d'un ensemble d'erreurs de procédure du parquet, **l'audience a été renvoyée à début juin 2025**. Une grande part (incomplète) du dossier n'a été transmise aux parties que quelques jours avant l'audience, un délai insuffisant pour garantir un établissement rigoureux de la justice. Pourtant, en octobre dernier, le procureur certifiait que le dossier complet avait été transmis à l'ensemble des avocat·e·s.

Au-delà de ces erreurs, un problème plus grave subsiste : **le procureur refuse de retenir le caractère systémique du harcèlement chez Ubisoft**, et d'impliquer **Ubisoft et Yves Guillemot dans le procès en cours**, nous contraignant à lancer une procédure distincte.

Pourtant, comme l'a rappelé Maître Beckers, représentant plusieurs victimes ainsi que notre syndicat, **cette affaire implique un bien plus grand nombre de personnes, tant du côté des victimes que des prévenu·e·s**. A titre d'exemple, une enquête interne à Ubisoft, déclenchée suite au scandale médiatique et présente dans le dossier judiciaire, mentionne le viol d'une employée. Or, le parquet n'a pas jugé bon de l'entendre, ni elle, ni son agresseur.

Ce dossier ne concerne pas uniquement quelques individus isolés, mais bien **tout un système managérial, d'entre-soi et d'organisation du travail** qui ont permis à ces violences de se produire et de perdurer au sein de l'entreprise. Même l'un des avocats des prévenus le reconnaît : *"Ubisoft, c'est le fantôme du dossier"*

Pas plus tard qu'hier, Ubisoft cherchait à rassurer ses employé·e·s par le biais d'un communiqué interne, expliquant que l'entreprise ne fait pas partie du procès et traitant cette affaire comme une histoire appartenant déjà au passé. Pourtant, **les faits reprochés n'ont pas encore été jugés, et les responsabilités restent à établir**. Se contenter d'évoquer des changements internes et un engagement pour l'avenir **ne suffit pas à répondre aux souffrances des victimes et à la nécessité de rendre justice**. L'entreprise s'arroge ainsi le droit de décider seule de ce qui est réglé ou non, alors même qu'en laissant agir des harceleurs durant des années, elle est à l'origine des violences qui ont poussé ses victimes à se battre pour obtenir justice.

Face à cette impunité, nous réaffirmons notre intention syndicale de voir comparaître Ubisoft en tant que personne morale ainsi que Yves Guillemot (PDG) et Marie Derain (DRH).

UBISOFT DOIT RENDRE DES COMPTES